

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 1^{er} février 2013**

Objet : Subventionnement de fonctionnement 2013

L'an deux mille treize, le premier février à quatorze heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt trois janvier, se réunit en session ordinaire, salle du bureau, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 09

Votants : 09 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mr Vincent TURPINAT	Conseiller Régional du Limousin
Mr Bernard BROUILLE	Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Mr Pierre LEFORT	Conseiller Général du Conseil Général Haute Vienne
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Brive
Mr Arnaud BOULESTEIX	Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Mr Bernard EBENSTEIN (suppléant de Mr Ducourtieux)	Maire Adjoint de la Ville de Limoges
Mr Eric CORREIA	Vice-Président Communauté de communes de Guéret St-Vaury
Mr Bernard JAUVION	Conseiller communautaire de l'Agglo de Tulle

Sont excusés :

Mme Ghilaine JEANNOT PAGES (et son suppléant)	Vice Présidente du Conseil Régional du Limousin
Mme Patricia BROUSSOLLE (et sa suppléante)	Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Brive
Mr Didier BARDET (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Jacques DESCARGUES (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Michel DA CUNHA (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Corrèze

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

En référence à l'avenant N°13 relatif aux travaux qui ont été réalisés en 2009 sur Eyjeaux, une subvention annuelle de fonctionnement (d'exploitation) d'un montant de 2 500 euros est attribuée à Axione Limousin en remboursement de frais de services liés à France Télécom.

Au budget primitif 2013, comme sur l'exercice 2012, les crédits correspondants ont été ouverts à l'article 6574, en section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, les membres de DORSAL décident, à l'unanimité, de verser une subvention de fonctionnement à Axione Limousin sur l'exercice 2013, d'un montant de 2 500 euros dans le cadre de l'avenant N°13 au contrat de concession.

Fait à Limoges, le 1^{er} février 2013

Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE

